

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président</u> : M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : Mme Joss BERNARD
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 18 juin 2015</i>	

Personnes excusées/absentes :

FRAISANS : M. Christian GIROD – Donne POUVOIR à M. Sébastien HENGY ;
 FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à Mme Christine MAUFFREY ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 OUGNEY : Mme Lydie JEAN – Donne POUVOIR à M. Gérome FASSENET ;
 ROUFFANGE : M. Didier TISSOT ;
 SERMANGE : M. Claude VUILLEMENOT – Donne POUVOIR à M. Michel BENESSIANO.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 18 JUIN 2015 à 20h30 à la salle Socio-Culturelle à COURTEFONTAINE sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance a débuté à 20h38 et a été levée à 23h52.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Monsieur Patrick PETIGNY, Ougney, précise qu'il n'est pas d'accord que Madame Lydie JEAN donne son pouvoir à M. Gérome FASSENET. Il indique qu'elle a démissionné et qu'elle ne devrait plus faire partie des délégués communautaires.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique qu'à ce jour, aucune information n'a été communiquée à Jura Nord comme quoi Madame JEAN n'était plus délégué communautaire.

a) Approbation du procès-verbal du jeudi 28 mai 2015 et désignation d'un secrétaire de séance

Madame Jessica RAMEL, Orchamps, indique que Luc BEJEAN fait partie de la commune de MONTEPLAIN et non de LA BRETENIERE comme indiqué dans le compte-rendu

Monsieur Christian RICHARD, Orchamps, indique que le déficit de l'école de musique est de 22 000 € et non de 12 000 € comme indiqué dans le compte-rendu. Il demande que la modification soit faite.

Monsieur le Président indique que les modifications ont été prises en compte.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Madame Joss BERNARD comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 mai 2015.**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

La Mission Locale fait une présentation

BUT : chaque jour, antenne de Dole et les autres, la Mission Locale accueille des jeunes.

Un conseiller va les recevoir pour leur proposer des ateliers car beaucoup de jeunes ne sont pas prêts à travailler. Un jeune sur deux sort avec une formation ou un travail.

Le rôle du pôle emploi : orienter les jeunes vers la Mission Locale.

Les jeunes entre 16 et – de 26 ans.

La Mission Locale est une association et que 5 % des dossiers traités actuellement concernent des jeunes de Jura Nord.

Intervention de M. DELANOIS – ONF

Monsieur DELANOIS fait une intervention suite à sa demande de partenariat avec Jura Nord. Ce partenariat consiste à l'entretien des chemins et sollicite une participation financière de Jura Nord de 7 500 € sur 3 ans (3 x 7 500 €).

Il indique que les réseaux doivent être maintenus en état.

Autres financeurs que Jura Nord (Grand Dole/Val d'Amour/Conseil Départemental). Si Jura Nord n'accepte pas de mettre les 7 500 €, les autres financeurs refuseront également.

Monsieur DELANOIS explique qu'à défaut de moyens, certaines routes seront fermées.

Monsieur Jean-Louis MORLIER, Rans, indique que la route du Sud est déjà fermée et que d'autres routes sont fermées et qu'on ne peut s'y garer ?

Monsieur DELANOIS répond qu'il y a eu sur certaines routes une limitation de vitesse à ne pas dépasser. Un arrêté a été pris. Des places de parking qui font office de dépôt sont bien mais faut-il en avoir les moyens ?

Monsieur Sébastien HENGY, Fraisans, demande si une limitation de poids pour les grumiers a été prise ?

Monsieur DELANOIS répond que la desserte est destinée à sortir des bois donc les camions n'ont pas le choix que d'y passer.

1. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a) Jura Nord « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : proposition de fléchage du Fonds de Financement de la Transition Energétique (500 000 €)

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Il explique que le dossier de rénovation du gymnase rentre dans la subvention.

La SOCOTEC a fait un diagnostic. Plusieurs phases seront à prévoir pour la rénovation de ce gymnase.

D'autres projets pourront rentrer dans cette subvention : chaufferie bois qui pourra être mise dans le pot des 500 000 €, changement de flotte véhicules en véhicules électriques.

Le dossier doit être prêt très rapidement.

Monsieur Sébastien HENGY, Fraisans, demande à combien est estimé l'étude de faisabilité ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de mission développement, indique un coût d'environ 6 000 € et APD à 12 300 €. La Région subventionne à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) TEPC/PCAET – Appel à projet à candidature (ADEME)

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **accepte que la Communauté de Communes s'engage dans cet accompagnement de 25 territoires à l'utilisation de Climat Pratic pour mettre en place une démarche territoriale climat-air-énergie;**
- **autorise le Président à répondre à l'Appel à projet à Candidature ;**
- **nomme une personne ressource interne clairement identifiée pour la mise en place et le suivi du projet, soit Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2. ECONOMIE

a) FPIC – Commune de COURTEFONTAINE

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de COURTEFONTAINE, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

b) FPIC – Commune de PLUMONT

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de PLUMONT, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

c) Incorporation dans le domaine de l'EPCI des parcelles ZD78 et 79 de Ranchot

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **exerce ses droits sur les parcelles ZD 78 et 79 en application des dispositions de l'article 713 du Code civil ;**
- **accepte que la Communauté de Communes Jura Nord s'approprie ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;**
- **charge Monsieur le Président de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine public intercommunal ;**
- **donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature de tout document afférent à ce dossier.**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, fait un point sur quelques dossiers en cours.

Dossier ZAC de Ranchot : beaucoup de changements.

Travaux trottoirs de Rans/Ranchot : les travaux sont presque finis.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, indique qu'il est intéressant d'avoir un état d'avancement sur les trottoirs Rans/Ranchot mais demande où en est le schéma de déplacements doux ?

Monsieur le Président répond que ce schéma est inscrit dans le projet de territoire.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, rappelle que plusieurs communes ont remis un projet et demande si Jura Nord va s'engager sur du pluriannuelle et s'interroge sur la suite à venir de ces projets ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, conclut que les projets étaient tous différents et particuliers voire pour certains très coûteux. Il faut faire une réflexion globale.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, ajoute que le cheminement doux est l'un des axes du projet de territoire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ces dossiers.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- a) Mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain – Commune de Salans

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) au profit de la commune de Salans dans l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser déterminées par le Plan Local d'Urbanisme susvisé ;**
- **charge le Président de procéder à :**
 - **l'affichage au siège de la Communauté de Communes Jura Nord pendant un mois ;**
 - **la parution d'une insertion dans les deux journaux régionaux ou locaux habilités à recevoir des annonces légales.**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

- b) SPANC – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2014

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, Rans, s'interroge sur le prix de 96 € tous les 6 ans car par rapport à d'autres endroits, le prix est moins cher mais la visite est plus fréquente.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique que le 1^{er} contrôle est à 96 € et qu'ensuite le prix est de 18 €. Cette interrogation fera partie des perspectives futures.

Monsieur Jean-Noël ARNOULD, Courtefontaine, indique que le prix à Byans est de 120 €.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que le SPANC de Jura Nord est dans la moyenne nationale.

Monsieur Jean-Claude MOREL, Our, précise qu'il a eu une mésaventure avec l'un des usagers de sa commune (OUR) car impossible de retrouver la fosse septique et demande si Jura Nord ne peut pas doter M. DODET de matériel nécessaire dans des cas précis.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique que normalement l'utilisateur doit savoir où est sa fosse septique mais précise que Jura Nord va étudier cette proposition en équipant un peu l'agent SPANC.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

- c) SPANC – Décision modificative n° 1

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 1 au budget annexe SPANC.

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

- a) Etude de programmation pour la requalification du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

5. COMMUNICATION CULTURE & ASSOCIATIONS

- a) Tarification de la Médiathèque

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique que la recette des photocopies s'élève à 6 000 €. Il propose de ne pas augmenter les tarifs d'adhésion et d'ajouter 6 séances de cours d'informatique en plus et d'appliquer un forfait de 25 € pour les 24 autres séances de cours d'informatique. Pour information, 243 personnes ont bénéficiées de cours informatiques.

Madame Jessica RAMEL, Orchamps, demande quelle est la tranche d'âges des personnes ayant bénéficiées des cours d'informatique ?

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, indique qu'il demandera à Cédric NOUET et l'informerait ensuite. Il ajoute que la Médiathèque va être en possession de tablettes numériques.

Monsieur Christian RICHARD, Orchamps, a bien noté la différence faite au sein de la culture du territoire de Jura Nord. Il indique se réjouir de la non augmentation des tarifs de la Médiathèque mais souligne que Jura Nord a demandé l'augmentation des adhésions de l'école de musique. Il demande donc que Jura Nord prenne en charge la gestion totale de l'école de musique.

Madame Joss BERNARD, Dampierre, estime que pour avoir des recettes, il faut effectivement augmenter le tarif des amendes mais ne peut-on pas considérer que les photocopies sont un service social ?

Madame Jessica RAMEL, Orchamps, s'interroge sur la caution ?

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, indique que la caution a été supprimée pour une gestion très compliquée. Beaucoup de chèques et les chèques qui ont plus d'un an, sont caduques.

A la majorité absolue, 1 ABSTENTION, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe et adopte les tarifs de la médiathèque.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 1

6. ENFANCE JEUNESSE SPORT & LOISIRS

a) TAP et transports pour la rentrée 2016

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Elle explique qu'en octobre, Jura Nord doit donner la version définitive pour la rentrée 2016. Elle fait une remarque concernant la Mission Locale en demandant aux délégués communautaires ce qu'ils ont pensé de l'intervention ? Elle indique qu'il serait intéressant de les accueillir sur le territoire Jura Nord.

Monsieur le Président indique juste qu'il y a un coût.

Monsieur Christian RICHARD, Orchamps, demande quel est le coût ?

Monsieur le Président répond environ 5 000 €/6 000 €.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, Rans, demande où serait-il installé si la Mission Locale s'implante sur le territoire Jura Nord ?

Monsieur le Président répond soit sur une partie du local des Syndicats de Jura Nord ou éventuellement sur une commune de Jura Nord si l'une d'elle le souhaite.

Monsieur Christian RICHARD, Orchamps, ajoute qu'il y a également les locaux ETAPES.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

7. AFFAIRES SCOLAIRES

a) Ecole de Salans

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, indique qu'il a appris hier en lisant le rapport la décision de Jura Nord. Il ajoute que le Conseil Municipal de Salans s'est repositionné sur l'école de Salans car des enjeux sont importants à long terme. Une sollicitation auprès du Président de Jura Nord a été faite et une rencontre a eu lieu pour expliquer le repositionnement du Conseil Municipal de Salans. Une nouvelle hypothèse a été proposée à Mme KARVELLA qui n'était pas contre et Monsieur le Président non plus. Le Conseil Municipal de Salans ne souhaite pas se précipiter dans la fermeture de l'école. Il demande donc la délocalisation d'une classe de l'école de Fraisans à Salans en étant rattachée à l'école de Fraisans (et donc rattachée au Directeur de Fraisans). L'école de Salans est la moins coûteuse énergétiquement et la seule avec l'accessibilité. Une nouvelle organisation est alors possible et l'organisation de TAP peut se faire.

Sur le plan juridique, il indique que l'affectation ne doit pas être décidée par Jura Nord mais par la commune car c'est elle qui est propriétaire.

Monsieur le Président rappelle que c'est Monsieur GIROD et lui-même qui sont allés voir l'Inspection Académique pour la fermeture de l'école de Salans. Il ajoute que pour être dans la légalité, Jura Nord a décidé d'acter la fermeture de l'école de Salans et d'affecter le bâtiment à l'Enfance Jeunesse. Il ajoute que si Jura Nord et l'Inspection Académique acceptent une antenne à Salans, sur 17 enfants, 5 resteront à Fraisans (souhaits des parents) et les enseignants ne souhaitent pas non plus aller sur Salans. Il explique que ce bâtiment est effectivement un bel outil sur le territoire et qu'il pourrait servir à autre chose.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, demande que cette décision soit reportée en septembre (fermeture de l'école et son affectation). La commune de Salans attend la réponse de l'Inspection Académique. Si l'Inspection Académique refuse notre proposition, le Conseil Municipal de Salans acceptera donc la fermeture de l'école de Salans et sa nouvelle affectation. Il ajoute que vues les conditions actuelles, la commune de Salans ne veut pas précipiter les choses.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande s'il est obligatoire d'affecter ce bâtiment dans l'immédiat ?

Monsieur le Président indique donc qu'il n'y voit pas d'inconvénient à ce que cette décision soit reportée en septembre.

Madame Jessica RAMEL, Orchamps, intervient en indiquant que le cas de Salans ne va pas être unique car d'autres écoles vont être dans le même cas avec les groupements futurs des écoles.

Monsieur le Président explique qu'effectivement de plus en plus d'écoles vont se regrouper. Pour le cas de Salans, le bâtiment est un bel outil. Jura Nord a la possibilité de redonner ce bâtiment à la commune avec l'emprunt ou d'engager des réflexions (via le projet de territoire).

Le Conseil Communautaire décide de reporter cette délibération en septembre dans l'attente de réponse de l'Inspection Académique.

8. AFFAIRES GENERALES

- a) Modifications de toutes les régies de recettes et d'avances relatives au service « Enfance-Jeunesse »

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur les modifications de ces régies relatives au service « Enfance-Jeunesse ».

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

- b) Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette décision modificative n° 2.

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

- c) Répartition du FPIC 2015

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Si Jura Nord n'obtient pas l'intégralité du FPIC, il va être difficile de maintenir les tarifs TAP et il faudra sans doute baisser les investissements.

Monsieur Didier PEREZ, Etrepigny, intervient en indiquant qu'il ne voit pas pourquoi les communes devraient perdre le bénéfice de leur FPIC.

Monsieur Christian RICHARD, Orchamps, indique que dans le projet de convention d'objectifs avec l'école de musique, il est prévu 48 000 € la première année et aucun montant n'est indiqué pour les deux autres années !

Monsieur le Président précise que si Jura Nord obtient l'intégralité du FPIC, un avenant à cette convention sera fait pour l'ajout de 12 000 €.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, précise qu'il est dans le flou par rapport aux projets de Jura Nord. 167 000 € de FPIC étaient inscrit au BP 2015 en recettes mais rien en dépense ?

Monsieur le Président ajoute qu'il avait clairement dit au moment du vote du BP que 80 % de subvention allait être versée aux associations et les 20 % autres, serait versée via une décision modification mais à condition de l'intégralité du FPIC.

Monsieur Didier PEREZ, Etrepigny, indique que la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé pour toutes les collectivités. Il ajoute que Jura Nord a augmenté les taxes et que les communes n'ont donc pas augmenté.

Monsieur le Président indique que si l'intégralité du FPIC est reversée à Jura Nord, reversement des 20 % aux associations, maintien des tarifs TAP,...

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, ajoute qu'il y a beaucoup de projets et que Jura Nord a repris des

compétences.

Monsieur Didier PEREZ, Etrepigny, propose plutôt la deuxième proposition.

Monsieur Philippe SMAGGHE, Salans, demande une suspension de séance de 5 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur le Président explique donc que Jura Nord propose la troisième proposition « répartition dérogatoire libre » pour avoir la totalité des 222 097 €. Pour opter pour cette proposition, il faut donc 2/3 des délégués communautaires et 1/2 des Conseils Municipaux (majorités simple).

Si cette proposition est votée, Jura Nord inscrira une décision modificative en tenant ces engagements mais si cette proposition n'est pas votée, Jura Nord inscrira une décision modificative en baissant le BP car Jura Nord aura besoin de financement supplémentaire.

Madame Jessica RAMEL, Orchamps, demande le vote à bulletin secret ?

1/3 des délégués communautaires ont donc opté pour que le vote soit à bulletin secret.

VOIX : 17 POUR LA REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE
VOIX : 27 CONTRE LA REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **considérant que la majorité qualifiée des 2/3 n'est pas atteinte, le Conseil refuse une répartition dérogatoire libre, permettant à la Communauté de Communes Jura Nord de conserver la totalité du FPIC pour l'année 2015 ;**
- **adopte une répartition dite de droit commun du FPIC pour l'année 2015 ;**
- **autorise le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.**

d) Etat des décisions prises par le Président

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 16 avril 2014, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

Marché à procédure adaptée « Création d'une salle de classe – Groupe scolaire de Gendrey ».

Titulaire : LP (3 rue du Pontôt à VORGES LES PINS « 25320 »)

Date de notification : 29 MAI 2015

Montant : 75 900.00 € HT

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire un accord de principe pour équiper le territoire Jura Nord de la fibre et du très haut débit. Ce projet pourra être subventionné à 50 % de la Région et 50 % du Département. Il ajoute que cette réflexion peut se faire au niveau du Pays.

Monsieur Philippe GIMBERT, La Barre, indique qu'il lui semblait que les grosses collectivités ne payeraient pas.

Monsieur le Président répond que le Grand Dole est solidaire mais que les modalités ne sont pas connues à ce jour.

Monsieur Marc GENTY, Vitreux, demande si c'est pour l'ensemble du département ?

Monsieur le Président précise que la zone prioritaire est le Nord du département. Il ajoute que plusieurs points peuvent être débattus. La somme de 54 millions d'€ correspond à la fibre jusqu'à la prise mais les moyens financiers sont limités donc le but est de faire commune par commune.

A la majorité absolue, 1 ABSTENTION, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte cet accord de principe.

Le Président lève la séance à 23h52.

Joss BERNARD,
Délégué communautaire de Dampierre



Le Président,
Gérome FASSET

